

La programmation des achats

 **La programmation, c'est quoi ?**

La programmation des achats est un **mécanisme informatif** par lequel un acheteur communique sur ses **prévisions** de publication des marchés publics. Dès lors, la programmation n'engage pas les services de l'acheteur car le projet peut toujours évoluer dans le temps. Cette démarche opérationnelle est **complémentaire à l'opération de sourcing**.

Les objectifs de la programmation sont multiples (liste non-exhaustive) :

- Développer le dialogue entre les acheteurs et les opérateurs économiques ;
- Pour les opérateurs économiques :
 - Simplifier l'accès à la commande publique (ex : les marchés d'un montant inférieur à 40 000 € H.T) ;
 - Anticiper et planifier la potentielle charge de travail permettant une visibilité sur les commandes.
- Pour les acheteurs :
 - Inciter de nouveaux opérateurs économiques à soumissionner (ex : entreprises inclusives, etc.) ;
 - Accroître la concurrence en faisant connaître son besoin (meilleure qualité des offres) ;
 - Maîtriser les risques avec une stratégie d'achat (gagner en célérité et anticiper quantitativement/qualitativement les besoins).

La programmation des achats doit tenir compte des échéances normatives actuelles et futures. Elle peut notamment s'inscrire dans le cadre d'un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Il convient pour l'acheteur :

- De planifier les ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre de la fonction achat ;
- D'associer le facilitateur de son territoire à l'organisation de la programmation.



La programmation ne constitue pas un avis de publicité ou un avis de pré-information ou un avis d'appel public à la concurrence.



Pour les services de l'État et leurs établissements, les hôpitaux et les collectivités territoriales, la publication de la programmation des achats peut s'effectuer sur le portail Approach.



Pour aller plus loin :

- [Webinaire Ateliers achats responsables - « La programmation : présentation de la plateforme APProch »](#) ;
- [Support de présentation](#) ;
- [Exemple de programmation sur le site internet de la Ville de Paris](#).



Les incontournables de l'achat responsable #3

Octobre 2024



La programmation des achats se décompose en 4 étapes :

- Élaborer un plan d'achat ;
- Identifier les marchés ;
- Planifier les actions ;
- Anticiper et rationaliser les achats.

Quelques conseils pratiques pour mettre en œuvre la programmation des achats :

1 Organisation

- Réaliser une réunion de présentation de la programmation (présentiel ou visio-conférence) et communiquer sur l'événement (emailing, profil acheteur, site institutionnel, etc.) ;
- À défaut, diffuser la programmation (site institutionnel, profil acheteur, etc.) et communiquer sur sa disponibilité ;
- Garantir l'efficacité de la programmation par la coordination en interne des équipes ;
- Etc.

2 Présentation aux acteurs

- Lors de la réunion de présentation :
 - Diffuser un support ;
 - Aménager un temps de questions-réponses ;
- A posteriori de la présentation, partager le support et la retranscription des échanges (FAQ) ;
- Diffuser l'ensemble des informations nécessaires (principe de transparence) ;
- La programmation peut se présenter sous forme de tableau (exemple ci-dessous) avec pour éléments essentiels :

Nature (travaux, fournitures, services)

Objet

Montant prévisionnel estimatif (H.T)

Lancement prévisionnel (trimestre)

...

...

...

...



Le tableau peut être complété avec toute donnée pertinente pour l'acheteur (clauses sociales, clauses environnementales, date prévisionnelle de publication, etc.).

3 Sur l'adéquation de la programmation avec les principes fondamentaux de la commande publique

- **Égalité de traitement des candidats** : l'ensemble des candidats reçoit la même information lors de la présentation de la programmation des achats. La publication de la présentation et de la FAQ y concourent.
- **Liberté d'accès à la commande publique** : la présentation de la programmation est largement diffusée par plusieurs canaux (emailing, profil acheteur, site institutionnel, etc.).
- **Transparence des procédures** : la FAQ ainsi que la mise à jour de l'évaluation de la programmation et de ses projets sont régulièrement publiées.



Pour répondre à vos questions, le GIP Maximilien met à votre disposition deux guichets, en matière :

- Sociale : macs@maximilien.fr
- Environnementale : guichetvert@maximilien.fr

MACS - Projets financés par :



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DRIETS)



Cofinancé par
l'Union européenne

Guichet vert - Projets financés par :



Soutenu par

FRANCE
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
*Union
Européenne*



maximilien

LA PLATEFORME DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE